

année dans le cas du ministère du Commerce. Il y aura diminution correspondante des frais à acquitter par la Gendarmerie royale.

(Le crédit est adopté.)

443. Recensement, \$953,002.

**M. Regier:** Le ministre nous dira-t-il quand nous disposerons des rapports complets du recensement de 1951? Sauf erreur, nous aurons de nouveau un recensement partiel cette année. Les rapports du recensement sont très utiles. Quand disposerons-nous des derniers rapports à l'égard du recensement de 1951?

**Le très hon. M. Howe:** Si le député s'intéresse aux données statistiques, il sait qu'on en publie plusieurs volumes par ordre d'importance. J'aurais cru qu'ils étaient tous terminés présentement. Je suis plutôt surpris d'apprendre qu'ils ne le sont pas; j'irai aux renseignements. Je dirais toutefois que, s'ils ne sont pas terminés, ils le seront prochainement.

**M. Pallett:** Le ministre nous dirait-il jusqu'où ira le recensement quinquennal de 1956? Sera-t-il aussi complet que celui de 1951? Sinon, quels détails laissera-t-on de côté?

**Le très hon. M. Howe:** Ce sera un recensement bien simplifié; surtout des données démographiques. Le recensement quinquennal vise surtout à connaître le chiffre de la population et aussi à obtenir certaines données importantes relatives à l'agriculture. Voilà les deux points que visera le recensement.

**M. Pallett:** Est-il nécessaire qu'il y ait ici double emploi à l'égard de ces dépenses? Quelles sont les fonctions du Bureau fédéral de la statistique? Ne pourriez-vous pas obtenir les mêmes renseignements de ce bureau?

**Le très hon. M. Howe:** Il n'est pas possible de faire un recensement de ce genre par échantillonnage ou par interpolation. On l'a fait dans le passé; mais nombre de provinces nous demandent un recensement quinquennal précis et nous l'entreprenons. La raison principale est l'augmentation sans précédent de la population du Canada. On prévoit que de 1951 à 1956 elle aura augmenté d'un million ou davantage. Des estimations annuelles peuvent seulement être faites avec suffisamment de précision à l'égard des provinces et du Canada pris dans son ensemble. Un mouvement considérable de population a en effet marqué son accroissement rapide. Les régions métropolitaines, par exemple, ont accusé une forte expansion. De pareils mouvements de population exercent une forte pression sur les municipalités et les gouvernements des provinces en ce qui concerne les services routiers, les écoles, les aqueducs, la

protection contre les incendies, etc. Certains gouvernements provinciaux accordent aux municipalités des subventions proportionnelles au chiffre de la population. La seule façon de mesurer à peu près exactement ces migrations est de recourir au recensement.

**M. Castleden:** Monsieur le président, il est maintenant dix heures passées.

**M. Monteith:** J'ai une question à poser à propos de ce crédit...

**M. Castleden:** Il est passé dix heures.

**M. Monteith:** ...si le ministre veut bien y répondre.

**Le très hon. M. Howe:** Certainement, j'en serais heureux.

**M. Castleden:** Dix heures, monsieur le président.

**M. le président suppléant:** On m'a officiellement signalé qu'il est dix heures. A compter de maintenant, les délibérations dépendent entièrement du comité même.

**M. Castleden:** Je crois comprendre que le comité ne peut poursuivre que du consentement unanime. C'est ce que prescrit l'article 7 du Règlement.

**L'hon. M. Harris:** Monsieur le président, nous avons discuté cette question hier soir. J'ai dit alors et je répète maintenant que presque tous les députés désirent que nous prenions un peu de temps supplémentaire pour étudier les crédits, quand il semble y avoir des chances d'en terminer l'examen. Après la séance d'hier soir, je me suis entretenu avec le député d'Yorkton qui, c'est reconnu, dit vrai quand il déclare que nous avons fait du surtemps hier soir et que nous nous proposons d'en faire samedi. Mais, me semble-t-il, s'il veut bien examiner la question, il constatera qu'il serait impossible de terminer la session d'ici quelques jours,—je ne veux pas y imposer de limite,—à moins que nous ne prenions un peu plus de temps les soirs et du temps supplémentaires samedi.

Je remarque que mon collègue semble avoir fait adopter beaucoup plus que la moitié de ses crédits depuis deux heures et demie cet après-midi, et je pense que la Chambre l'a probablement fort aidé sur ce point. Avec un peu plus de temps, je crois, nous pourrions peut-être terminer ce soir l'étude de ces crédits. Tout en sachant que le député d'Yorkton n'est peut-être pas le seul à refuser de siéger après dix heures, je lui demanderais de considérer s'il ne pourrait pas nous laisser continuer ce soir.

**M. Castleden:** J'apprécie les remarques du ministre, mais il nous reste à examiner le recensement, la loi sur les grains du Canada